

Éducation Accélérée : 10 principes pour une pratique efficace

PRINCIPLE 10

Le PEA s'inscrit dans le système éducatif national et la structure humanitaire en vigueur



PRINCIPLE 01

Le PEA est flexible et adapté aux apprenants plus âgés



PRINCIPLE 09

Le PEA est une alternative éducative légitime et fiable débouchant sur l'obtention d'un certificat d'études primaires



PRINCIPLE 02

Programme scolaire, matériels éducatifs et pédagogie sont adaptés aux principes de l'EA et utilisent une langue d'enseignement appropriée



PRINCIPLE 08

La communauté est engagée et responsable



PRINCIPLE 03

L'environnement est inclusif, sûr et propice à l'apprentissage



PRINCIPLE 07

Le centre d'Education Accélérée est géré efficacement



PRINCIPLE 04

Les enseignants¹ sont recrutés, supervisés et rémunérés



PRINCIPLE 06

Les objectifs, le suivi et le financement sont alignés



PRINCIPLE 05

Les enseignants bénéficient d'un perfectionnement professionnel continu

